

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 150 (2005)  
**Heft:** 6-7

**Artikel:** Métier de soldat : soldat de métier  
**Autor:** Siegenthaler, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346504>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Métier de soldat – Soldat de métier

Le gouvernement d'une nation, dont la stabilité intérieure laisse à désirer, devrait la faire évoluer, se développer, se stabiliser en toute sécurité, à l'abri de pressions intérieures et extérieures. Il devrait y parvenir grâce à l'engagement d'une formation supranationale de professionnels militaires, non soumise à des considérations idéologiques ou nationalistes, à des réactions émotives, qui accomplirait une mission militaire déclarée juste et réalisable par une puissance ou par une communauté de puissances protectrices.

■ **Lt col Henri Siegenthaler<sup>1</sup>**

## Intervention internationale concertée ou intervention internationale nationaliste?

D'une manière générale, la politique mondiale a tendance à traiter de façon pacifique les différends de caractère international ou à recourir à des mesures militaires collectives afin de réprimer un acte d'agression ou tout autre cas de rupture de la paix. C'est dans cette idée d'arbitrage planétaire que l'ONU a été créée. Par conséquent, les relations internationales tendent à faire diminuer, voire à supprimer l'usage de la force, ainsi qu'à *dénationaliser* les interventions (concertation). De plus, on essaie d'éliminer toute attitude émotionnelle, nationale et subjective dans les corps expéditionnaires internationaux, afin d'éviter des troubles durant les interventions armées<sup>2</sup>.

A cause de pressions intérieures visant à l'hégémonie mi-

litaire, économique, culturelle ou religieuse, beaucoup de nations ne parviennent, ni à mener une *politique fédérale mondiale*, ni à parvenir à un bon niveau de démocratie et de stabilité intérieure. En outre, la légitimité de gouvernements peut ne pas être établie ou acceptée au niveau national ou international, ce qui conduit à des réactions excessives, voire à la naissance de conflits. Les frontières de ces mêmes nations, souvent issues de décisions indépendantes de la volonté des intéressés, soumises à de possibles variations dues au développement ou à la transhumance humaine, sont remises en question, ce qui peut causer des troubles dans les régions concernées.

Des pays, dépourvus de stabilité intérieure, politique ou économique, approvisionnent des nations ayant atteint un bon niveau de stabilité. L'interdépendance des Etats est très forte et l'équilibre du monde dépend plus d'une collaboration que d'une stabilité militaire internationale. Des nations européennes, qui ont joué des rôles histo-

riques, ont perdu leur autarcie ou en ont abandonné la recherche et acceptent de dépendre les unes des autres. Aujourd'hui, la stabilité mondiale dépend de l'interdépendance, et non pas du maintien d'une politique de compartimentage dû à la conservation excessive d'une identité purement nationale.

Comme l'équilibre international dépend des collaborations inter-étatique et de l'interdépendance des pays qui compensent par échanges les inégalités dans la possession des richesses planétaires, les nations ne devraient plus baser leur politique extérieure sur le renfermement sur elles-même, ni sur le refus de partage. Elles se doivent de défendre cet équilibre par une politique militaire de dissuasion. Ceci n'est pas seulement important pour le partage et la mise à disposition des produits, mais également pour la gestion des déchets et la protection des conditions de vie. Dans tous les secteurs, l'évolution met en évidence la mondialisation des problèmes, des responsabilités économiques et militaires, et de

<sup>1</sup> Ancien médecin chef au Centre de recrutement 1, Lausanne.

<sup>2</sup> Chabloz Michel, «Relecture des écrits de Bujeaud, Galliéni et Lyautey»: *La Pacification des Populations et des Territoires, Brigade d'Infanterie 2*, 2004 pp. 23-25.



Un soldat américain.

la sécurité. Toutefois, la recherche d'hégémonie, militaire, économique, religieuse ou culturelle, reste présente, non seulement dans les nations en voie de stabilisation, mais aussi dans les nations développées.

Pour toutes ces raisons, les interventions militaires rendues nécessaire dans les zones d'instabilité, devraient se faire de manière concertée, sous une responsabilité partagée. Elles ne

devraient, en aucun cas, être confiées à une seule nation, car il existe des risques que cette nation, sans limitation efficace, recherche des avantages économiques au détriment d'autres nations. Il faut éliminer ce danger générateur d'une possible déstabilisation débouchant sur un nouveau conflit.

De nombreuses nations, qui n'ont pas encore accédé à une stabilité politique interne, doi-

vent pouvoir le faire sous la protection désintéressée d'une force extérieure, même avec l'aide d'une force militaire internationale, professionnelle, disponible et respectant les droits de l'homme, la morale et le droit civique, afin de les protéger des dangers dus à un néocolonialisme économique insidieux. L'envoi d'une telle force, la détermination de sa mission, le cadre de son engagement ne seraient décidés que dans la mesure où une commission internationale considérerait ces différents facteurs comme contrôlables. Il s'agit d'éviter les débordements dus à une puissance armée porteuse d'un bagage culturel, économique ou autre, qui mettrait en danger les libertés fondamentales de la nation en quête de stabilité interne.

Ainsi, à l'image des forces internationales dépendant de l'ONU, il serait judicieux de créer, à une plus petite échelle, une ou plusieurs forces internationales supranationales, dépendant de la législation d'une coalition de nations ayant acquis un équilibre interne. Elles seraient au service des pays en quête de stabilité...

## Soldat de métier

Afin de rendre possible cette mise sur pied, il faudrait s'appuyer sur les concepts de *métier de soldat* et de *soldat de métier*. Osons faire la différence entre celui qui choisit de faire sa profession de la défense de la nation à laquelle il appartient, qui adopte le métier des armes en fonction d'une idéologie, de considérations historiques, d'une appartenance nationale ou ethnique, de toutes autres raisons

sentimentales ou émotionnelles, et celui qui choisit le métier des armes uniquement à cause de l'intérêt militaire, technique et éthique que cette charge représente.

Le *métier de soldat* est un travail de technicien à option universelle. Le *soldat de métier* est un professionnel appartenant à une armée, qui a choisi de se mettre au service de son pays. Il a fait un choix en fonction d'une histoire, d'une culture et de traditions. Les structures du cadre dans lequel il va fonctionner dépendent de la nation à laquelle il appartient, ce qui détermine la mission qu'il aura à remplir. Indépendamment de la technique de la profession, qui peut être limitée ou *démesurée*, le *soldat de métier* se donne lui-même un donneur d'ordre et se soumet à la stratégie politique du Gouvernement auquel il doit obéissance.

Dans une Europe fédérale qui tend à devenir une nation, où les nationalismes sont en voie de disparition en faveur d'une coopération militaire, économique et scientifique, le choix de faire des armes sa profession n'a plus l'importance qu'il avait au siècle dernier. Pourtant, même si les besoins militaires diminuent, le sentiment d'appartenance à un collectif national reste très présent, même s'il est exprimé d'une autre manière que par la démonstration de puissance militaire. Avec le temps, cela crée du scepticisme et du discrédit concernant l'option des armes en tant que profession.

Une défense européenne commune se réalise petit à petit, bien qu'elle soit encore l'objet de



Tireur d'élite d'une force occidentale.



Les guerres civiles ou classiques sévissent en Afrique.



Fantassin français en tenue Félin.

grandes réticences. Cette lente métamorphose confirme l'attachement des populations à une force armée nationale opérant sur un territoire déterminé et porteuse d'une histoire. Pour beaucoup, l'armée nationale demeure la preuve visible de l'existence d'un pays, accepter une armée européenne, servir

un continent devenu nation signifie pour eux la perte de leur identité nationale. Dans le cadre de l'Union européenne, il faudra une grande maturité politique pour y parvenir.

Le choix des armes comme profession dans son pays n'en demeure pas moins un choix

qu'il faut soutenir, car il représente un signe d'appartenance à un collectif. Certes, une *défense nationale à outrance* n'est plus nécessaire, puisque l'Europe est entrée dans une ère de quiétude, mais il faut une défense communautaire sous forme de contingents sous les ordres d'un commandement unifié et centralisé. Une stratégie concertée et uniforme européenne s'imposera, car il s'agit de sécuriser les sites de production, les voies de communication et de transport. Déléguer la gestion des troupes à une seule nation est impensable !

Les pays européens, qu'ils soient neutres ou membres de l'Union européenne, se doivent de participer à la défense continentale. Avant de n'avoir plus qu'une défense unique, la protection des sites stratégiques, sur le territoire de chaque nation, devra être définie et attribuée, ce qui demande la conservation de forces militaires restreintes dotées d'un armement dont la sophistication garantira l'accomplissement de cette mission.

Dans l'évolution politique internationale, les troubles dus à des problèmes économiques, ethniques, religieux, conduisent à des actions militaires ponctuelles et disséminées. Elles peuvent toucher chacune des nations stables et leur porter préjudice. La gestion de cette nouvelle forme de guerre doit se faire par concertation internationale et par la sécurisation du territoire national, donc par une force militaire, raison pour laquelle le *soldat de métier* au service de la nation doit être conservé.

## Métier de soldat

Beaucoup de temps sera nécessaire à la création d'une armée européenne qui permettra une diminution importante des armées nationales. La levée en masse due à des motivations particulières, à savoir le mysticisme, les dogmes religieux ou les caractéristiques ethniques facilitant l'enrôlement de jeunes gens afin de se battre pour une cause juste ou non, n'est plus d'actualité. Le *métier de soldat* au service de la communauté doit prendre le pas sur le *soldat de métier* au service de son pays.

Aussi longtemps qu'une grande partie des pays du monde n'auront pas acquis une stabilité interne, il sera nécessaire, pour maintenir la paix, de disposer d'une force armée. Le *métier de soldat*, exercé dans des formations supranationale, permettra de mettre à disposition de gouvernements, désireux d'atteindre à la démocratie, les moyens garantissant que cette évolution se fasse dans des conditions correctes, sans pressions inacceptables, sans *dictature d'intérêts particuliers*.

La sophistication toujours plus grande des armements fait que la puissance découle du savoir et de la spécialisation. Pourtant, les connaissances annexes du métier des armes sont importantes, comme l'apprentissage de la vie, la prise en charge du personnel, la déontologie et l'éthique du métier. Cette dernière doit être mise au centre de la formation. La levée en masse ne permet pas une instruction poussée, ce qui conduit à des débordements, l'usage de la torture, des destructions inutiles,



Un homme des forces spéciales.

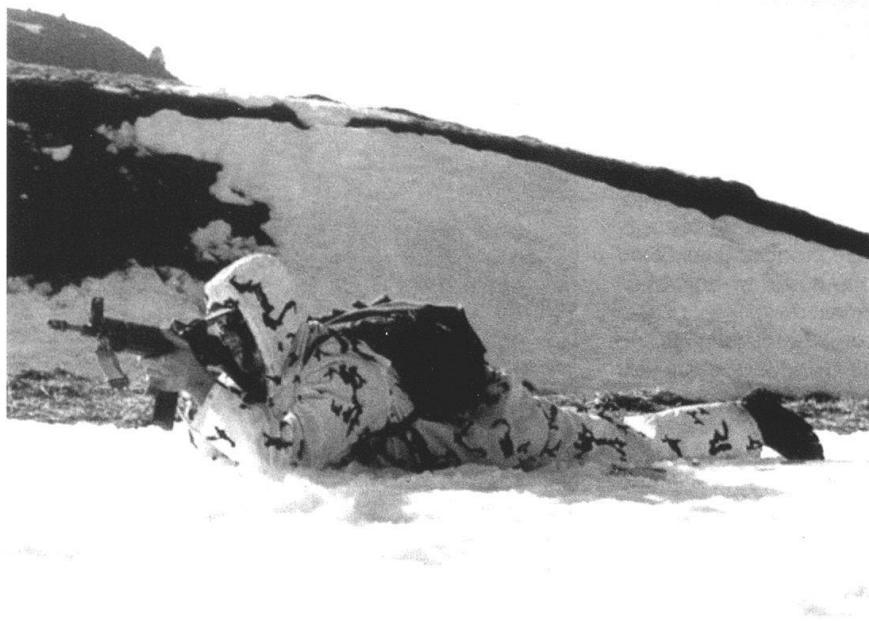
des massacres, des génocides, ce que le *métier de soldat* peut éviter...

La possession d'une force armée est un besoin réel et nécessaire pour conserver la personnalité d'une nation, l'autorité de son Gouvernement, la pérennité de son peuple et son approvisionnement, la protection d'une forme de démocratie agréée par sa population et par le reste du monde.

Cette force armée n'a pas besoin d'idéologie pour remplir les missions qui lui sont confiées; il lui faut des spécialistes connaissant leur métier et agissant de manière convenable, afin de maintenir les droits nécessaires à l'existence d'une nation et de son peuple. Il faut donc que le *métier de soldat*, à l'instar de toute autre profession, s'apprenne, afin que cet emploi ne soit pas assimilé à un sacrifice personnel en faveur d'une cause, mais à une charge,

dangereuse certes, où les risques sont contrôlés, sans témérité inutile et avec le savoir-faire de spécialistes agissant en connaissance de cause. La gestion de l'agressivité d'un adversaire s'effectue en neutralisant ses moyens de destruction, et non pas par l'institution d'une terreur ou d'une menace de terreur, par l'utilisation de pression et sévices d'ordre psychologiques ou physiques.

Le *métier de soldat* se caractérise d'abord par le professionnalisme, ensuite par le fait qu'il soit encadré par des règles, par une déontologie et par des codes d'honneur comme dans quasiment toutes les professions. L'engagement d'une force armée ne peut se faire que lorsque tout autre moyen s'avère vain, surtout après que le but de l'intervention ait été déterminé par un personnel conscient de sa mission. Celle-ci doit être bien comprise par chacun, de manière à ce que les ressources de la



Un fantassin espagnol.

force soient correctement engagées sans motivation mystique, inspirations criminelles ou individuelles.

Tout métier, que ce soit dans les sciences, les lettres, le droit, l'économie, peut connaître des dérives, chacun a besoin de cadres et de règles. Le *métier de soldat*, à fortiori, doit en avoir également. Elles seront mises au point et contrôlées par une autorité capable de remettre à l'ordre, voire de punir les contrevenants.

Si le *métier de soldat* est indépendant du pays d'origine de celui qui l'a choisi, le soldat doit être engagé dans le cadre d'une unité, toujours sous contrôle d'un chef responsable. Ainsi les intéressés pourront être rassemblés, indépendamment de leur origine, dans une troupe supranationale commandée par des officiers non soumis au Gouvernement de leur pays d'origine. A la demande, ces

troupes pourront intervenir au profit de gouvernements désireux de les engager et dont les demandes seraient contrôlées et approuvées par la communauté internationale.

### Engagement d'une unité supranationale de professionnels militaires

Le *métier de soldat* pourrait s'exercer indépendamment de l'appartenance à une nation; ces professionnels devront faire abstraction de leur citoyenneté car, à maints égards, elle est un handicap. Leur engagement devra nécessairement être soumis à des règles internationales ou, au moins, à un accord entre le pays qui fournit les moyens et celui qui les demande.

Considérons le cas d'une nation déstabilisée, confrontée à des problèmes ethniques, poli-

tiques, économiques ou autres. Le Gouvernement ne peut pas s'appuyer sur une armée désintéressée, obéissante et fidèle. Le risque de guerre civile, de coups d'Etat, de dérive vers l'autoritarisme ou le totalitarisme est possible, voire probable. L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle nous a donné plusieurs exemples de troubles non maîtrisés ayant conduit à des guerres civiles, à des massacres, ainsi qu'à la négation des droits de l'homme.

Si le Gouvernement de cette nation pouvait s'appuyer sur une aide extérieure désintéressée et soumise aux us et coutumes, respectueuse du droit, des règles et de l'éthique de la nation qui en a besoin, il pourrait imposer son autorité et faire évoluer le pays. L'aide militaire apportée par une ou plusieurs puissances pourrait garantir la non-agression et imposer la non-violence, et, si nécessaire, la paix par les armes. Le risque subsistera toujours, même s'il n'y a pas dessein délibéré, manquer de neutralité, d'avoir un comportement néo-colonialiste ou de se substituer au Gouvernement en place...

Il est important que les sensibilités locales soient, non seulement respectées, mais aussi acceptées, et que les gouvernements qui fournissent la force déterminent les missions et la laissent agir de manière neutre et autonome, en respectant les règles de l'ONU et celles des nations qui la fournissent. On ne saurait accepter qu'une force soit engagée sous sa seule responsabilité ou sous le contrôle unique de la nation demandante. On pourrait assister alors à un retour au mercenariat.

Il s'agit de bien surveiller la qualité des soldats et leur moralité. La qualité des militaires engagés doit correspondre à des exigences bien définies; ils doivent être dirigés par un chef responsable, garant de leur formation et de leur discipline auprès des puissances *protectrices* ainsi que de la puissance demandante. Cette force doit répondre à des critères de bon fonctionnement, assurer et gérer l'ensemble des questions logistiques et opérationnelles, tout en garantissant à ses membres les avantages sociaux d'une société soumise aux droits civils, obligatoires et pénaux. Elle possède un effectif minimum critique afin de respecter les principes d'économie, de qualité et de garantie sociale. De plus, sa grandeur maximale doit, elle aussi, être définie pour empêcher tout débordement et toute concentration de pouvoir militaire.

## Conclusions

Le *soldat de métier* est le citoyen appelé ou volontaire qui choisit le métier des armes pour se mettre au service de son pays. Des hommes et des femmes choisissent le *métier de soldat* et mettent leurs qualités et leurs connaissances à disposition de nations, d'ethnies, qui ont besoin, pour accéder à la justice, aux droits et à la démocratie, de l'aide de spécialistes sans émotions, guidés par le désir d'accomplir une mission juste et morale. Voilà les deux directions qui, dans un contexte de paix européenne, donnent un second souffle au métier des armes.

Beaucoup de nations, dont les frontières n'ont pas été fixées par des considérations territoriales et ethniques, n'ont pas acquis jusqu'à présent la stabilité gouvernementale et politique

pour que leurs habitants puissent se développer en paix. Les gouvernements de ces nations peuvent ne pas avoir l'autorité nécessaire sur leur force armée ou leur économie afin de garantir à chaque citoyen ses chances d'existence et de survie. En cas de difficultés, la crise dégénère souvent en guerre civile. Les possibilités de disposer des services d'une force militaire supranationale, sans connotation nationale ou nationaliste, sans aspirations particulières, peut être un soutien efficace. Une telle force respectera l'histoire et les coutumes de la nation qui recourt à ses services et se comportera d'une manière professionnelle et sans réactions émoticives. Elle restera soumise aux lois et au contrôle du groupe de nations qui l'aura fournie<sup>2</sup>.

H. S.

<sup>2</sup> Nous remercions cordialement Mademoiselle Géraldine Siegenthaler pour ses conseils linguistiques ainsi que Mesdames D. Bochud, M. Bersier et C. Progin du Cent. Recr. I, Lausanne pour leur collaboration experte.